

Ajout d'un service

Produit par l'ACEF Montérégie-est



GRANBY
450 375-1443

SAINT-HYACINTHE
450 252-0808

SOREL-TRACY
450 908-0929



www.acefmonteregie-est.com

Financé par l'Office de protection du consommateur

Office
de la protection
du consommateur

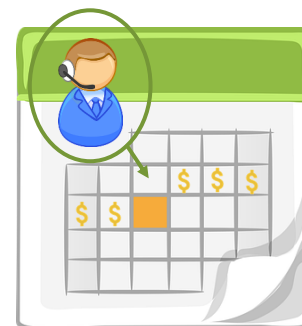
Québec



Chaque compagnie a une seule date de facturation pour tous ses clients.



À la date de facturation, je paie pour le mois à venir.



Quand je deviens client, je dois payer en plus pour chaque journée avant la date de facturation.



Si j'ajoute un service, je dois payer pour chaque journée avant la date de facturation.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

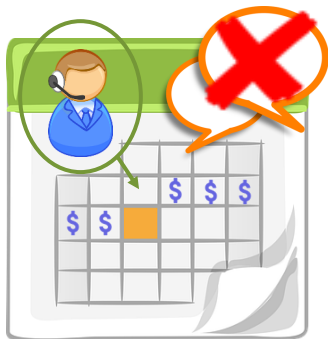
Retrait d'un service



Si je retire un service, la compagnie doit me rembourser pour chaque journée avant la date de facturation.



La compagnie doit me rembourser sur ma prochaine facture.



Si je ne suis plus client la compagnie doit me rembourser pour chaque journée avant la date de facturation.



La compagnie doit m'envoyer un chèque.

AIDE-MÉMOIRE

Vérifier si la compagnie fait une erreur de facturation

Changement	Ajout d'un service	<input type="checkbox"/>
	Retrait d'un service	<input type="checkbox"/>
Date du changement		
Date de facturation		
Nombre de jours entre les deux dates		
Je m'attends à	Payer pour ___ jours	<input type="checkbox"/>
	Être remboursé pour ___ jours	<input type="checkbox"/>



Quand je reçois ma facture, je vérifie s'il y a une erreur.



Si je pense que le changement n'a pas été bien fait, j'appelle la compagnie pour vérifier avec elle.